

Conseil de Ligue Nouvelle-Aquitaine Tennis de Table 16 septembre 2023 – PÉRIGUEUX (24)

Début du conseil à 10h00

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil de Ligue

Présents : Catherine BERTRAND, Arnaud BRUN, Cyril CHAVANT CD24, Mario D'ALMEIDA, Jean-François DENDONCKER, Philippe DUMONTEIL, Jean-Marc ESCALLE CD23, Luce GELLIBERT, Robert GENESTE CD47, Patrice JOUETTE CD33, Vincent LABARBE CD40, Christèle LACROIX, Arnaud LAPEYRE, Michel LAVALLÉE, Pierre LEFEBVRE, Jamy LHOSTE, Philippe LION, Daniel MARCHAND, Philippe PALISSE, Stéphane PIGEONNIER, Gilles POREL, Stéphane POUSSET CD86, Julien TESSEYRE CD19, Arnaud VALIÈRE, Miguel VICENS, Maurice VIDAL, Denis WEISS CD17

Invités : Christelle COGNET, Hervé JOUANNEAUX, Xavier LAGARDERE, Jacques MOMMESSIN, Nadine NURDIN, Ambre POUYET, Sandrine ROUBINET

Excusés : Gilles BOUVIER CD16, Jean-Paul DUMAS, Mélanie D'ALMEIDA, Éléonore FLORY, Vincent LORIOU CD79, Stéphanie MORA, Frédéric POCHÉLU CD64, Thierry RAGALEUX, Daniel SAUTERAUD CD87

Vote du PV du 07 janvier 2023 à Talence : 26 votants
contre : 0 voix - abstention : 2 voix – pour : 24 voix

Informations du Président de la Ligue (Nationales et Régionales) :

- Nouvelle gouvernance, mode d'élection fédérale en 2024 (corps électoral des arbitres, corps électoral des entraîneurs, corps électoral sportifs de haut niveau...)
- ANS : retard des paiements qui devaient avoir lieu en juillet, mi-septembre toujours pas versés. Reconduction l'année prochaine avec une enveloppe en baisse. Deux clubs omnisports ont bénéficié d'une subvention totale supérieure à 23 000€ et doivent donc signer une convention => Stade Montois et Sport Athlétique Mérignacais
- Licenciation LNATT : 14 721 licenciés (sans les licenciés événementielles, il faudrait rajouter 1 700 licences) en 2022/2023 une nette augmentation d'environ 2 000 licenciés par rapport à l'année précédente. Nous avons dépassé le nombre de licenciés d'avant le COVID. Objectif est d'arriver à 15 400 licenciés cette saison. Merci aux clubs et à tout le monde pour l'effort fourni.
Au niveau fédéral, un peu plus de 200 000 licenciés, beaucoup grâce aux licences événementielles.

Candidatures au Conseil Ligue : 1 poste à pouvoir. Il sera voté en Assemblée Générale
2 candidatures reçues celles de René BEUTIS et Svend STEENSTRUP
Présidence du bureau de vote assurée par Patrice JOUETTE

Point financier :

Catherine BERTRAND remercie Pierre LEFEBVRE pour la bonne tenue de la trésorerie.
C'est enfin une année normale, plus de mondiaux, plus de COVID.

Analyse et explications du compte de résultat par les différents postes de recettes et de dépenses du budget prévisionnel qui est globalement respecté.

La ligue ressort avec un résultat d'exploitation 22/23 de 3882€. Les fonds associatifs sont positifs

La trésorerie de la Ligue est saine.

Question de Patrice JOUETTE : emplois formateurs rémunérés et déclarés par qui et comment?

Aujourd'hui la formation d'arbitre niveau JA1 relève des comités

Les statuts fédéraux délègue la compétence en matière de formation des arbitres aux ligues mais il n'est écrit nulle part que les comités ne peuvent pas en organiser. C'est ce qui se pratique dans la ligue NA pour les formations de JA1. Les comités qui organisent leurs formations doivent en référer au niveau de la CREF pour valider quel formateur intervient sur telle formation. Il est impératif que les formateurs soient déclarés et rémunérés par un salaire. Si le comité organisateur de la formation a la capacité d'être employeur et d'assurer la gestion de la paye, il le fait. C'est le cas notamment des comités qui ont des salariés permanents. Sinon la ligue se substituera au comité.

La question va être posée à Patrick LUSTREMANT, Président de la Commission Statuts et Règlements FFTT afin d'éclaircir le point de la compétence de l'organisation des formations des arbitres en fonction des niveaux.

Évolution exercice comptable ligue : Pour des raisons institutionnelles (FFTT, Région...), il va être proposé le changement de date de clôture de l'exercice comptable à compter de l'exercice 23/24 qui aurait donc une durée de 18 mois (01/07/23 au 31/12/24) car nous passons en année civile. Ce qui entraîne la révision de nos statuts et règlements intérieurs, un conseil de Ligue en 2023 et une assemblée générale début janvier 2024, ui aurait également à voter le budget révisé 2023-2024 et le nouveau budget 2025.

Prochain Conseil de Ligue : le 25 novembre 2023 en visio le matin.

Prochaine Assemblée Générale : proposée initialement au 20 janvier 2024 en visio et présentiel le matin **mais décalée au 21 janvier 2024, vu les disponibilités de la salle.**

Championnat par Équipes :

Présentation de la moyenne des kilomètres parcourus par les équipes d'une division sur les 5 dernières phases.

À noter, que 2 équipes de R3 ne se réengagent pas.

Les règlements sont en ligne sur le site : priorité à la consigne. Sinon ce sont les règlements régionaux puis les règlements fédéraux qui font foi.

Aujourd'hui on envoie le lien du site au club si la consigne change ainsi que les règlements régionaux . Par le passé on avait un règlement tous les ans, là on peut avoir un règlement sur deux ou trois ans.

Aide aux clubs : ajout de fiches prochainement sur le site, évolution permanente, dernière version sur le site.

5 points à ce jour, d'autres viendront :

- Forfait / Équipe incomplète
- Blessure d'un joueur, reclassement des parties, perte de points, équipe incomplète
- Participation des joueurs (classement, mutés, étrangers, brûlage, exempt, forfait, ...)
- Modification de rencontre
- Non réengagement, Retrait, Forfait général

Règlement du Championnat par Équipes :

- précisions sur la constitution des poules (montées, descentes et places vacantes) à venir, c'est juste une précision, pas une évolution
- modification : repêchage (place vacante) en régional suite à la suppression d'une équipe en fonction de sa provenance, cela n'impacte pas le championnat, à venir

Constitution des poules : réflexion en cours pour repousser la date après les repêchages du niveau national. Sachant que le niveau national repêche les équipes jusqu'à fin août. Et peut être aussi repousser la date de la 1^{ère} journée du Championnat mais il y a un risque par rapport à la réservation des salles.

Titres par équipes : ils redeviennent OBLIGATOIRE à partir de cette saison 23/24.

La conséquence, c'est qu'une équipe qui ne vient pas faire les Titres n'a pas sa montée.

Tableau à élimination directe au score acquis. Dorénavant, les Titres seront si possible toujours organisés dans un lieu central de la LNATT.

Cette saison, c'est le club Agen qui a l'organisation les 1^{er} et 2 juin 2024.

Vote pour l'obligation des vainqueurs des 1^{er} de poule à participer à la journée des Titres : 26 votants
contre : 2 voix - abstention : 1 voix – pour : 21 voix – non exprimées : 2 voix

Critérium Fédéral : Réforme du Critérium Fédéral de cette saison.

Constats précédents et réponses proposées :

- difficultés à trouver des organisateurs avec des salles à 24 tables. La réforme prévoit aujourd'hui une organisation sur 16 tables
- demande de remettre les benjamins ; donc réintégration des catégories benjamins garçons et filles
- souhait de limiter les déplacements trop loin, niveau régional trop élitiste, problème pour gérer 12 montées sur un seul niveau impliquant des tableaux de 24 donc refonte du Critérium sur 2 niveaux régionaux : Pré-Nationale et Régionale Nord (CD16 – CD17 – CD19 - CD23 – CD 79 – CD86 – CD87) et Sud (CD24 – CD33 – CD40 – CD47 – CD64). La pré-nationale se déroule sur 2 jours et la régionale Nord et Sud sur 1 jour.

Evolution Pôle Espoir :

- Pôle espoir individualisé avec deux niveaux d'aides financières. Certains vont toucher 1500€ plus une aide de 780€ pour leur participation aux stages et d'autres 750€ ainsi que 780€ pour leur participation aux stages. Cette aide va servir à régler des choses très diverses en fonction du contexte du club (panier de balles, préparation mentale, préparation physique, un entraîneur ...). Ces aides seront versées en trois fois (sous réserve de la validation de la Planification générale et de la programmation prévisionnelle en lien avec le projet sportif par le CTN, Jacques MOMMESSIN) au mois d'octobre, février et juin.
- Pôle avenir pour les jeunes qui ne pouvaient pas intégrer le pôle individualisé avec une aide beaucoup plus petite

BPJEPS : début de la prochaine formation en juin 2024. Elle se fera sur 12 ou 13 mois.

Formation arbitrage : CREF / CRA

La CREF arbitrage est totalement indépendante de la CRA.

La CRA gère l'arbitrage, la CREF arbitrage gère la formation arbitrage et les formateurs.

L'an passé, deux formations d'arbitres de club (le grade arbitre de club n'existe plus maintenant ce sera une initiation à l'arbitrage). Ce sera un AC sans aucun examen. 8 formations arbitre régional (environ 70 arbitres formés), 4 formations JA1 (30 de JA1 formés).

Les formations ligue : JA2 : 19 candidats dont 2 qui ont abandonné, 17 ont passé la théorie, 4 doivent encore passer la théorie donc 13 reçus théorique). La formation JA3 a été reportée par manque de candidats.

Saison 2023 – 2024 :

- Formation continue AR, JA1 à JA3
- Formation AR/JA1
- Formation JA2/3
- Formation de formateurs
- Suivi formation candidats AN

Information : Que fait l'information ?

- Gestion du site internet vitrine (lnatt.fr) (administration et contenu)
- Gestion de la page facebook ligue (Ambre pour les copies instagram)
- Gestion de l'annuaire LNATT (adresses mails, listes de diffusion)
- Mailing pour les tournois, les nominations J.A.1 et à la demande (CTRs, commission féminine)
- Page mensuelle « À Venir »
- Administration abonnement F.A.I.
- Espace de stockage type cloud
- Les moins du site internet :
- des éléments (menu développement) sont simplement un lien vers le site fédéral car aucune information sur les actions ligue ne nous est fournie
- Catalogue formation en octobre mais aucune actualisation et annonce en cours de saison
- Des menus imposés dans le menu droit quasiment sans information (BPJEPS, pôle espoir)
- Un problème de temps de connexion sur les smartphones principalement (en partie due à la taille de la page d'accueil, partiellement amélioré)
- Les souhaits du site internet :
- Avoir des informations sur les jeunes « suivis » (ex pôle espoir) : participations et résultats éventuellement commentés
- Menu développement : articles sur l'activité régionale correspondante
- Articles détaillés sur les compétitions régionales comme peuvent le faire Christelle ou Jacques
- Compétitions nationales et internationales : annonce de la participation d'équipe régionale ou de joueur avant le début, information pendant la compétition et bilan

Intercomités : Cette compétition va avoir lieu cette saison avec une toute nouvelle formule. Elle aura lieu du 1^{er} au 3 novembre 2023 à la Base du Temple sur Lot.

Les 3 objectifs principaux :

- Aider au développement des féminines
- Sensibiliser les jeunes à l'arbitrage
- Aspect sportif et éducatif pour les départements

Un règlement a été rédigé avec les principaux techniciens de la Ligue (CTN – CTL – CTD).

Sondage d'accord de principe auprès des représentants de comités présents :

- CD17 - oui sur l'accord de principe mais coût trop cher
- CD24 - oui sur l'accord de principe mais coût trop cher
- CD19 - oui sur l'accord de principe, fera l'effort financier pour envoyer ses jeunes
- CD23 - pas contre mais pas de licenciés jeunes. Peuvent envoyer un adulte, un arbitre mais pas de jeunes.
- CD86 - oui sur l'accord de principe
- CD33 - oui sur l'accord de principe
- CD40 - oui sur l'accord de principe mais coût trop cher et préférerait une date en fin de saison
- CD47 - oui sur l'accord de principe

Vote sur la reprise des Intercomités : vote à l'unanimité

Intervention de Maurice VIDAL : Remercie tout le monde de l'avoir soutenu et aidé. La cagnotte a servi pour l'achat d'un monte escalier, l'aménagement de la salle de bain. Maurice reçoit les applaudissements du Conseil de Ligue.

Questions diverses :

Arnaud BRUN : Comment faire si une personne handicapée notamment en fauteuil n'a pas accès à la salle ?

Il faut en parler au sein des clubs, des comités si il faut faire des achats ou des aménagements particuliers. Informer les institutionnels afin de leur faire part des problématiques (parking, salle ...)

Patrice JOUETTE : Il existe un label régional handicap. On peut obtenir ce label en demandant au CDOS ou au conseil départemental.

Miguel VICENS annonce sa candidature à la Présidence de la Fédération Française de Tennis de Table

Jean-François DENDONCKER : en séminaire, il a été évoqué la présence obligatoire d'un JA1 en R2 / R3 ?

A mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil de ligue

Mario D'ALMEIDA reprend les mérites régionaux.

Le conseil se termine à 12h15

Daniel MARCHAND



Président

Luce GELLIBERT



Secrétaire Générale